



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Edouard Euvrard, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Thérèse Robert, Gérard Thomas

Excusés : MM. Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Isabelle Rebillot, Didier Salins, Sandrine Sigonney

Procurations : de M. Christophe Demesmay à M. Gérard Thomas, de Mme Céline Hirchi à Mme Eliane Poulnot, de Mme Isabelle Rebillot à Mme Isabelle Hocquemiller, de M. Didier Salins à Mme Alexandra Ardiet et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : M. Edouard Euvrard

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 25 mai.

ORDRE DU JOUR

1- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : désignation des élus communaux référents

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR du 24 mars 2014) a imposé le transfert de la compétence des documents d'urbanisme des Communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est compétente en la matière sur l'ensemble de son territoire depuis le 27 mars 2017.

Dans la perspective d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Grand Besançon a adopté le 29 janvier 2017 une charte de gouvernance, laquelle prévoit la mise en place de comités de secteur au sein desquels siègent deux élus par commune : le Maire ainsi qu'un adjoint au Maire, désigné par le Conseil municipal.

Monsieur Christophe Demesmay, 1^{er} adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, est ainsi unanimement désigné élu référent aux côtés de Madame le Maire.

2- Contrats d'engagement éducatif pour l'organisation du centre de loisirs d'été

Afin de compléter l'équipe encadrante du centre de loisirs organisé entre le 9 et le 20 juillet et dirigé par Madame Chloé Vienny, la Commune recrute deux animatrices (une titulaire et une stagiaire BAFA).

3- Recensement 2019 : désignation du coordonnateur communal et détermination de la rémunération des agents recenseurs

Afin de permettre le bon déroulement des opérations de recensement de la population qui sont prévues en 2019 dans notre Commune, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à la désignation d'un coordonnateur communal (qui sera chargé d'organiser l'enquête) et décide d'ouvrir deux emplois d'agents recenseurs (qui seront rémunérés selon un forfait par feuille logement et bulletin individuel).

4- Remboursement de cotisation du Comité National d'Action Sociale

Un remboursement de cotisation d'un montant de 1 230 € émis par le Comité National d'Action Sociale (organisme d'action sociale des fonctionnaires territoriaux) est validé par le Conseil municipal. Il fait suite à un incident lié à la dématérialisation de la facturation.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Etat-Civil**

Naissance

Le 26 mai, Théa, dont les parents Adeline Pillot et Julien Pantaléo sont domiciliés dans notre village, a vu le jour à Besançon. Bienvenue à la demoiselle à Gennes et félicitations au papa et à la maman

Mariage

Le 16 juin, Eloïse Modica et Thomas Saint-Hillier se sont mariés dans notre commune. Félicitations aux jeunes époux

- **Urbanisme**

Dossier accepté

Le 21 juin : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0010 (création d'un bûcher – parcelle cadastrée section AA numéro 124)

Déclarations de clôtures

A titre de rappel, l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme impose, dans les communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, le dépôt d'une demande de déclaration préalable en mairie pour tout projet d'édification de clôture. Notre village est donc soumis à cette contrainte sur l'ensemble de son territoire (hors clôtures agricoles).

- **Désherbage des rues du village**

Consécutivement à la multiplication des contraintes liées aux normes qui pèsent sur les collectivités, à la fin du dispositif des contrats aidés l'été dernier et à la baisse régulière des dotations d'Etat aux communes, le personnel communal se doit de faire preuve de plus en plus de polyvalence pour parfois naviguer d'un service à l'autre. Le temps de travail consacré aux missions techniques s'est donc malheureusement progressivement amenuisé, sans possibilité financière d'embauche. Cette année, la Commune a donc dû externaliser le désherbage des voiries en faisant appel aux Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion. L'équipe chargée de ce type de prestation est intervenue une première fois en mai. Un second passage est prévu cet été et un troisième à l'automne.

La réforme territoriale qui s'est engagée avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 érode le poids des communes qui peuvent malheureusement de moins en moins assurer le service public qu'elles garantissaient jusqu'à présent.

- **Déjections canines**

Force est de constater que le square et par conséquent... l'aire de jeux des enfants, sert véritablement de

« litière à chiens » que les employés communaux tentent tant bien que mal de nettoyer pour que les utilisateurs théoriques du parc puissent en profiter dans des conditions sanitaires correctes. Aline et David ne sont toutefois pas affectés exclusivement au nettoyage des crottes et l'aire de jeux n'a pas été aménagée à des fins de toilettes pour les canidés...

Madame le Maire annonce qu'elle renforcera dorénavant sa surveillance et que les responsables qui seront pris sur le fait (les maîtres, pas les chiens) seront verbalisés par une contravention de première classe.

- **Fermeture du secrétariat de mairie**

Pendant les Grandes Vacances, la mairie sera fermée du lundi 2 juillet au soir au lundi 16 juillet inclus (réouverture le jeudi 19). Le secrétaire sera également indisponible durant une semaine en août (dates encore non déterminées).

En cas d'urgence durant ces périodes de congés, Madame le Maire sera joignable à son domicile (téléphone : 03 81 55 27 46).

BONNES VACANCES !



La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le vendredi 3 août 2018.